



ACTION POUR LES FEMMES ET ENFANTS MARGINALISES

AFEMA-RDC

E-mail: [afemardc1@gmail.com](mailto:afemardc1@gmail.com)

[www.afemardc.org](http://www.afemardc.org)

Tél : (+243) 998 13 20 24, 85 34 68 406,

N°64 avenue KASAI1 ? Q/Ndendere, C/Ibanda-Ville de Bukavu-RDC

---

# POLITIQUE DE REDEVABILITE COMMUNAUTAIRE

## 1. INTRODUCTION

La politique de Redevabilité c'est un mécanisme visant à renforcer et améliorer la mise en œuvre des activités des projets au sein des communautés à travers la participation des communautés, les partenaires et les bénéficiaires dans les activités du projet, le partage de l'information, le dialogue et la redevabilité pour mieux impliquer les populations dans les processus de prise de décision du projet.

Cette approche vise à travers les forums citoyens participatifs, les acteurs communautaires, les élus locaux et les acteurs du système de santé dans une dynamique de collaboration pour l'amélioration de la qualité de mise en œuvre des activités du projet.

### 2. Objectif :

- D'améliorer le dialogue communautaire, les prestataires de services et les leaders communautaires, les bénéficiaires autour du projet
- De promouvoir la participation de la communauté dans la gestion du projet
- D'améliorer la transparence et la redevabilité dans la gestion du projet
- De mettre en place un outil de suivi de la qualité des services

### 3. Les bénéfices de cette approche ?

- La reddition des comptes à la communauté devient une règle dans la gestion des projets
- Développe le renforcement des capacités des communautés dans la mise en œuvre des projets
- Elle responsabilise les utilisateurs des services, entraînant un suivi communautaire des services et un niveau élevé d'appropriation par la communauté aux activités des projets
- Assurer une meilleure collaboration entre la communauté, l'AFEMA-RDC et les partenaires dans la prise de décision liée aux projets
- Promeut la participation communautaire, un dialogue ouvert et améliore les relations avec les prestataires.
- Permet un dialogue mutuel entre la communauté et les acteurs du projet
- Fournit un feedback immédiat à la communauté et met l'accent sur une réponse et une prise de décisions conjointes

#### **4. Comment nous mettons en œuvre cette outils**

L'Approche de redevabilité communautaire se réalise par les trois catégories d'acteurs, avec dans un premier temps une phase de planification et de préparation, Ensuite la grille d'évaluation sera adressée à chaque catégorie d'acteurs qui répondra aux questions de la carte de score communautaire.

Toutefois il convient de retenir que l'évaluation sera tenue en présence de l'ensemble des parties prenantes. La mise en œuvre de cette approche de redevabilité de la communauté à six (06) étapes qui se présente comme suit :

##### **4.1. Réunion de partage et de plaidoyer avec les acteurs concernés pour la mise en œuvre de l'approche**

Cette rencontre vise à partager avec les différentes parties prenantes (Point focal, Représentant Communauté, bénéficiaires et paritaires).

Les objectifs visés à travers la mise en place d'une approche de redevabilité, Elle sera l'objet d'un plaidoyer auprès des autorités locales afin de les sensibiliser sur l'importance d'impliquer les acteurs locaux et la communauté entière dans les activités du projet.

A l'issue de cette rencontre les autorités locales s'engagent à mettre en œuvre cette approche.

##### **4.2. Orientation du groupe communautaire sur l'approche de suivi, de redevabilité communautaire**

Une session d'orientation est organisée afin de renforcer les capacités des membres du groupe communautaire de suivi.

##### **4.3. Choix de ciblage des bénéficiaires**

Cette étape consiste à identifier le comité local de ciblage des bénéficiaires qui mettront en place cette approche. Le choix du comité local se fera de façon participative en organisant une réunion entre le représentant de la communauté et des bénéficiaires.

Les critères de sélection de comité de ciblage sont définis lors de rencontre.

Cela pour éviter le doublon et de lamentation auprès des bénéficiaires et de la communauté elle-même pendant avant et après le projet.

#### **4.4. Mise en place et installation d'un comité de suivi du projet**

Le comité de suivi est mis en place pour mener l'évaluation de la performance de la mise en œuvre du projet, ce comité de suivi est composé des différents acteurs locaux au niveau communautaire, les OCB, les associations de jeunes et de femmes, les relais communautaires, les acteurs du système de santé, etc.

#### **4.5. Notation de la carte de score communautaire par la communauté**

Cette activité consiste à mener l'évaluation au niveau de la communauté des problèmes prioritaires en rapport avec le projet en répondant aux questions adressées dans la carte de score communautaire élaborée à cet effet.

Cette évaluation sera menée par le comité mis en place constitué que des acteurs communautaires, Il sera question pour cette évaluation d'attribuer une note à chaque indicateur et donner les raisons de la note. A la suite de l'évaluation une suggestion d'amélioration sera donnée pour chaque indicateur en fonction de la note accordée.

#### **4.6. Réunion de rapprochement et d'élaboration de plan d'action**

Il s'agira pour cette étape de faire un retour d'information sur le processus et les notations pour chaque catégorie d'acteurs. Une consolidation des notes et des suggestions d'amélioration pour chaque indicateur sera réalisée afin de dégager une note consensuelle représentative pour toute la Communauté). A la suite de ce consensus sur les notes et les suggestions d'amélioration un plan d'actions consolidé sera élaboré et engagera les différentes parties prenantes.

### **5. SUIVI-EVALUATION DU PLAN D'ACTIONS**

Cette étape constitue pour la communauté de procéder au suivi de la mise en œuvre du plan d'actions grâce aux différentes réunions trimestrielles d'évaluation du niveau de mise en œuvre du plan d'actions et des différents engagements prise par la communauté,

#### **5.1. Indicateurs**

- Signature Arrêté de mise en place du cadre de redevabilité communautaire
- Nombre de rencontre de suivi des engagements tenus
- Nombre des bénéficiaires ayant bénéficié le projet et de la satisfaction
- Niveau d'amélioration des ressources mobilisées par la communauté
- Niveau d'amélioration de la contribution financière de l'AFEMA

## **5.2. Clé du succès**

- Implication effective de la communauté dans la mise en œuvre du projet
- Prise en compte de la redevabilité, la transparence et la responsabilisation de la part des prestataires, des comités et de la communauté dans la l'exécution du projet
- Une bonne planification des actions avec l'identification des rôles et responsabilités de chaque acteur

## **6. Défis**

- Nécessite du temps pour faire comprendre aux parties prenantes que cette activité ne consiste pas à juger mais à apprécier la qualité du projet.
- Faire participer les autorités locales et les comités établis dans d'évaluation
- Mener un important processus de sensibilisation pour s'assurer de la plus grande participation possible de la communauté et d'autres intervenants locaux
- Institutionnaliser cette approche par la tenue période de l'évaluation suivant un cycle semestriel régulier

## **7. Approches de solutions:**

- Assurer une bonne préparation des ateliers d'évaluation et de dialogue communautaire
- Tenir des rencontres avec toutes les parties prenantes pour communiquer clairement sur les objectifs de l'approche
- Développer une stratégie d'animation avec des bonnes aptitudes à la facilitation participative pour appuyer le processus du projet

### **7.1. Preuves**

La mise en œuvre de l'approche de redevabilité a :

- Amélioré la mobilisation des ressources locales, en effet des communautés mènera des campagnes de sensibilisation pour l'engagement des populations, ainsi les ressources.
- Améliorer la communication entre l'équipe de l'AFEMA-RDC, la communauté, les bénéficiaires et les partenaires

## 7.2. Durabilité

L'institutionnalisation de l'approche de redevabilité s'inscrit dans une dynamique de promouvoir l'implication de la communauté dans la mise en œuvre du projet. A cet effet, les acteurs locaux mettent en place un cadre formel qui se réunit régulièrement pour discuter et suivre les engagements des différentes parties prenantes pour l'amélioration des activités du projet.

Octobre 2021

Pour le Bureau Technique de l'organisation Nationale  
**Action pour les Femmes et Enfants Marginalisés**  
**AFEMA-RDC**

Pour tout contact : +243 85 34 68 406  
998 13 20 24

Mail : [afemardc1@gmail.com](mailto:afemardc1@gmail.com)

Vous pouvez aussi trouver ce document  
Dans notre site internet à :

[www.afemardc.org](http://www.afemardc.org) entrer Qui sommes-nous  
et puis nos politiques.

